



CPF : Comment Pourrir la Formation (et l'AFPA avec !)

mardi 7 avril 2020, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

CPF : COMMENT POURRIR LA FORMATION (ET L'AFPA AVEC !)

L'application miracle censée résoudre tous les problèmes d'accès à la formation commence à produire ses effets. Et les premiers perdant·es sont... les citoyen·nes eux/elles-mêmes !

Quatre mois après son lancement et le satisfecit de la ministre du travail, ce moteur de recherche prouve bien son incapacité à guider efficacement vers des solutions adaptées.

En effectuant un test assez simple, chacun·e pourra apprécier comment certains organismes se sont engouffrés, comme prévu, dans un système ultralibéral afin d'en tirer le maximum de profit.

Pour une formation d'assistant·e de vie aux familles, qui conduit à un métier très demandé, il existe par exemple le titre professionnel du même nom. L'ingénierie de ce titre et son référentiel de formation est construit par l'AFPA, qui remplit dans ce cadre une de ses désormais rares missions de service public.

Pour autant, l'Agence est totalement absente de l'application CPF, mais plus de 600 résultats fleurissent sur la seule région parisienne, avec des durées et des coûts aussi variés qu'iconoclastes !

Exemple pour « assistant·e de vie aux familles » en région parisienne :

- 1 200 euros pour 120 h de formation à distance : très pertinent pour un métier de service aux personnes...
- 12 836 euros pour 826 heures de formation
- 1 500 euros pour 30 heures de formation

L'heure de formation soit donc du simple au quintuple, avec des contenus parfois illégitimes ou confus quant au niveau atteint ou au type de qualification obtenu (un certificat de compétences professionnelles ou le titre complet).

L'ironie du sort, c'est que l'AFPA aussi est la grande perdante, alors même qu'elle produit ces titres professionnels pour le compte de l'État. Aujourd'hui, surtout dans quelques régions, uniquement pour des formations dites « réglementaires » (type HACCP, habilitations électriques...). L'établissement public est totalement absent de l'application pour les titres qu'elle construit ! La direction promet de rapidement corriger le tir, mais doit être trop occupée par son PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) qui conduit à faire partir près de 1500 salarié·es et à fermer 34 centres... Il faut bien, d'abord, laisser un peu de place aux organismes privés !

Mais, que l'intermédiation continue d'être profondément attaquée par les réformes successives, ce ne sont pas les basals d'effectifs dans le service public de l'emploi qui vont résoudre le problème de l'accompagnement de qualité pour un choix aussi crucial que

celui de se former. Le/la salarié·e et le/la privé·e d'emploi doivent se débrouiller seuls avec ce choix numérique et pléthorique, les conduisant au mieux à un bout de formation pour un morceau de métier et au pire à les décourager totalement de s'engager en formation.

À moins de faire appel au CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) pour se faire accompagner dans ce labyrinthe ?

Sauf que certains des organismes qui dispensent aujourd'hui ce conseil sont les mêmes qui ont attaqué l'AFPA, pour non-respect de la concurrence, accusant l'Association en 2006 d'être légal et partie prenante (propriétaire de formations)...

Décidemment, le patronat sait toujours comment tirer les maîtres du jeu !



07

Le Lien n° 202 - avril 2020

L'application miracle censée résoudre tous les problèmes d'accès à la formation commence à produire ses effets. Et les premiers perdant·es sont... les citoyen·nes eux/elles-mêmes !

Quatre mois après son lancement et le satisfecit de la ministre du travail, ce moteur de recherche prouve bien son incapacité à guider efficacement vers des solutions adaptées.

En effectuant un test assez simple, chacun·e pourra apprécier comment certains organismes se sont engouffrés, comme prévu, dans un système ultralibéral afin d'en tirer le maximum de profit.

Pour une formation d'assistant·e de vie aux familles, qui conduit à un métier très demandé, il existe par exemple le titre professionnel du même nom. L'ingénierie de ce titre et son référentiel de formation est construit par l'AFPA, qui remplit dans ce cadre une de ses désormais rares missions de service public.

Pour autant, l'Agence est totalement absente de l'application CPF, mais plus de 600 résultats fleurissent sur la seule région parisienne, avec des durées et des coûts aussi variés qu'iconoclastes !

Exemple pour « assistant de vie aux familles » en région parisienne :

- 1 200 euros pour 120 h de formation (à distance ! très pertinent pour un métier de service aux personnes...)
- 12 936 euros pour 826 heures de formation
- 1 500 euros pour 30 heures de formation

L'heure de formation varie donc du simple au quintuple, avec des contenus parfois illisibles ou confus quant au niveau atteint ou au type de qualification obtenu (un certificat de compétences professionnelles ou le titre complet).

L'ironie du sort, c'est que l'AFPA aussi est la grande perdante, alors même qu'elle produit ces titres professionnels pour le compte de l'État. Aujourd'hui visible dans quelques régions, uniquement pour des formations dites « réglementaires » (type HACCP, habilitations électriques...), l'établissement public est totalement absent de l'application pour les titres qu'elle construit ! La direction promet de rapidement corriger le tir, mais doit être trop occupée par son PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) qui conduit à faire partir près de 1500 salarié-es et à fermer 34 centres... il faut bien, d'abord, laisser un peu de place aux organismes privés !

Alors que l'intermédiation continue d'être profondément attaquée par les réformes successives, ce ne sont pas les baisses d'effectifs dans le service public de l'emploi qui vont résoudre le problème de l'accompagnement de qualité pour un choix aussi crucial que celui de se former. Le/la salarié-e et le/la privé-e d'emploi devront se débrouiller seul-es avec ce choix numérique et pléthorique, les conduisant au mieux à un bout de formation pour un morceau de métier et au pire à les décourager totalement de s'engager en formation.

À moins de faire appel au CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) pour se faire accompagner dans ce labyrinthe ?

Sauf que certains des organismes qui dispensent aujourd'hui ce conseil sont les mêmes qui ont attaqué l'AFPA pour non-respect de la concurrence, accusant l'Association en 2008 d'être juge et partie (prescriptrice et prestataire de formations) ... !

Décidément, le patronat sait toujours comment tirer les marrons du feu !